

Décision

Générale

colonial

Décision n° 422 fixant au samedi 24 mai 1952 les épreuves du Certificat d'Etudes Primaires.

n° 422

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro
1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Les épreuves de l'examen du certificat d'études primaires élémentaires sont fixées au samedi 24 mai 1952. Elles commenceront à 7 heures et se dérouleront dans les salles de l'Ecole publique de Djibouti. Les inscriptions seront reçues au bureau du Chef de Service de l'Enseignement jusqu'au jeudi 15 mai 1952 inclus.